

Les propos du temps présent



Association des médecins de CLSC du Québec* T. (514) 875-7412 * Fax (514) 875-9365 * C. info@amclscq.org

AGA 28 octobre 2016 : Venez discuter avec nous d'accessibilité !

Au moment d'écrire ces lignes, nous venons d'entendre le ministre de la Santé rappeler aux médecins de famille du Québec qu'ils sont en retard dans l'atteinte des cibles d'inscriptions.

En effet, la cible de 74 % fixée au 30 juin 2016 est loin d'être atteinte. Le taux d'inscriptions au 30 septembre n'est que de 72.7 %.

Le ministre en a profité pour rappeler à la FMOQ sa responsabilité à mobiliser les médecins à inscrire plus de patients. Comme président de l'Association des médecins de CLSC, je me sens particulièrement interpellé puisqu'une part importante du potentiel d'inscriptions vise entre autres les médecins de CLSC qui ont une moyenne d'inscriptions de beaucoup inférieure à 500 patients.

L'heure n'est plus à justifier ce faible taux d'inscriptions. Le temps est venu pour nous d'envisager de changer nos pratiques et d'inscrire davantage pour éviter l'application de la loi 20. Tout l'enjeu se situe à ce niveau.

Le ministre a été clair, ceux et celles qui n'auront pas fourni l'effort nécessaire pour atteindre les cibles se verront pénalisés.

Mais qu'en est-il de ces pénalités ? Au-delà de la baisse de rémunération, c'est notre autonomie professionnelle qui est en jeu : imposition des horaires de travail, jours travaillés, endroits où vous pratiquerez, etc. Est-ce cela que nous souhaitons pour nous et pour la relève ?

Je vous invite à participer nombreux à votre assemblée générale du 28 octobre qui se déroulera cette année à Montréal pour débattre de cette question avec nous !

Pour vous inscrire :
514-875-7412 ou
darlenebond@amclscq.org

Médecins recherchés pour joindre l'Exécutif de votre Association

Deux (2) membres de l'Exécutif ne souhaitent pas renouveler leur mandat le 28 octobre prochain. Nous invitons donc chacun (e) d'entre vous à considérer son implication dans la vie syndicale.

En quoi consisterait mon engagement à l'Exécutif de l'AMCLSCQ ?

Participer à :

- 3 rencontres annuelles du Conseil général de la FMOQ
- 3 rencontres de l'Exécutif le vendredi précédent le Conseil général de la FMOQ (fin d'après-midi)
- 2 journées de réunion au cours de l'année : Mars et août
- 7-8 téléconférences, en soirée
- Des travaux en sous-comité, le cas échéant.

Et poursuivre son implication en tant que représentant régional.

C'est l'occasion pour vous de prendre part aux discussions, de vous impliquer dans les différents dossiers d'actualités : rémunération mixte, entente sur l'accessibilité, soutien à la pratique, l'avenir de la pratique en CLSC, etc. Nous avons besoin de personnes motivées qui souhaitent faire bouger les choses !

Serais-je rémunéré ? En compensation pour le temps consacré aux réunions et à la réalisation de vos mandats vous recevrez une rémunération selon le taux horaire établi par l'Exécutif, et le cas échéant, vos frais de déplacement et d'hébergement vous seront remboursés. En guise de compensation morale, vous aurez le plaisir de travailler avec une équipe dynamique et engagée qui a à cœur la pratique médicale en CLSC.

Si un poste de l'Exécutif vous intéresse, n'hésitez pas à contacter un membre de l'Exécutif ou encore avec Mme Bond pour plus d'informations.

Nous vous invitons à remplir le formulaire de mise en candidature que nous avons joint et le faire parvenir par courriel à darlenebond@amclscq.org.